

Plan de transformation énergétique et écologique en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Biodiversité Feuille de route thématique

Mise à jour le 05/12/2024



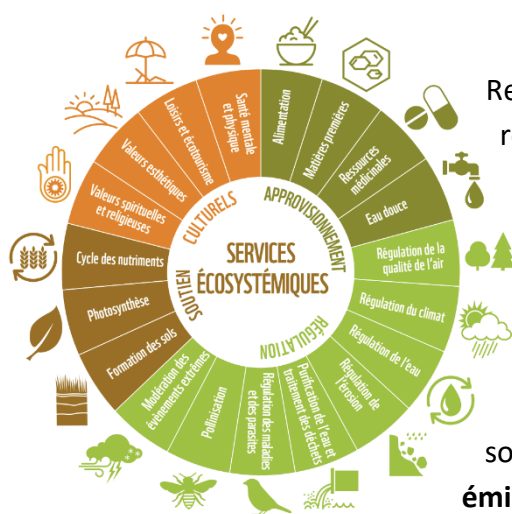
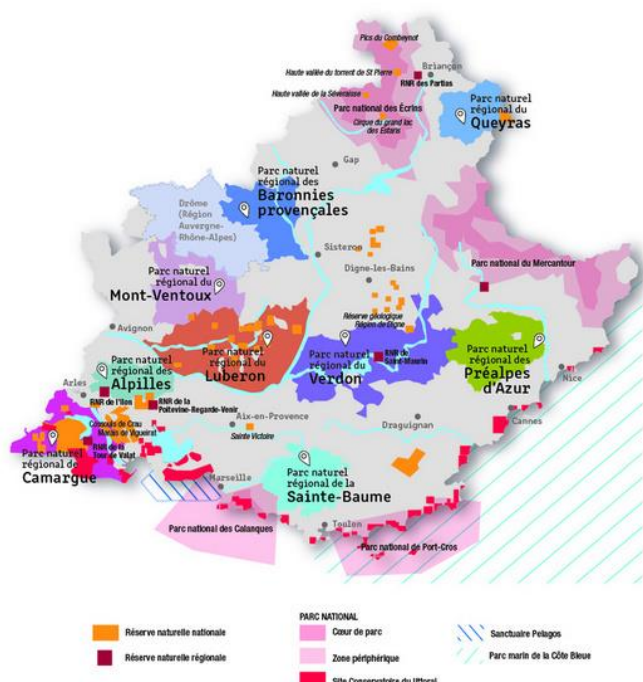
Sommaire

Point de départ	3
Couverture de la feuille de route.....	6
Repères	6
Point d'arrivée.....	8
Indicateurs de pilotage.....	9
Liste des actions de la feuille de route (1/5).....	10
Liste des actions de la feuille de route (2/5).....	11
Liste des actions de la feuille de route (3/5).....	12
Liste des actions de la feuille de route (4/5).....	13
Liste des actions de la feuille de route (5/5).....	14
Action structurante n°1	15
Action structurante n°2	18
Action structurante n°3	21
Action structurante n°4	23
Action structurante n°5	25

Point de départ

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est incontestablement **la région métropolitaine la plus riche** de France en termes de biodiversité animale et végétale. Elle abrite en effet plus de **71% des espèces de la métropole**.

Des **massifs alpins**, comme les glaciers des Ecrins, au littoral méditerranéen avec ses Calanques, ses **plages et ses îles côtières**, en passant par les multiples **étangs, garrigues et plaines**, la région regroupe **une diversité exceptionnelle de paysages**. Elle compte d'ailleurs **4 parcs nationaux** (Les Ecrins, Le Mercantour, les Calanques, Port-Cros) et **9 parcs naturels régionaux** comme le Luberon, la Camargue et le Queyras. Ces espaces protégés sont de **véritables refuges pour la faune et la flore locales**, et permettent de préserver le patrimoine naturel régional. 30 % du territoire est en natura2000 (contre 12 % en France métropolitaine).



qualité de vie

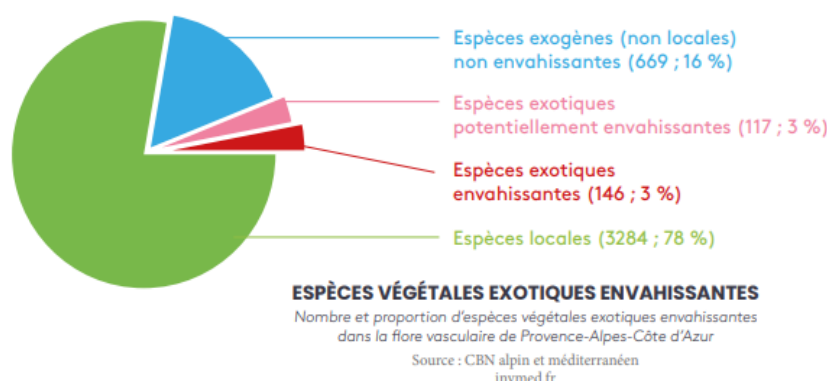
et la sérénité qu'elle procure à la population au quotidien.

Ressource **indispensable et bien commun**, la biodiversité rend des services immenses à la société humaine : la production de **l'oxygène de l'air**, **l'épuration des eaux**, la régulation des **crues** (zones humides, forêts), l'activité des **pollinisateurs** pour les cultures, la production de **biomasse**, l'activité des organismes qui **produisent et entretiennent les sols**, la **séquestration naturelle de carbone** dans les bois, les sols, les mers...(qui **compensait environ 8% des émissions brutes de la région en 2021**), sans oublier la

Source : Rapport Planète Vivante 2022 WWF. Crédit : WWF

Cependant, le territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur constitue, comme l'ensemble de l'espace méditerranéen, un **véritable « hotspot » de la biodiversité mondiale** et compte de **nombreuses espèces endémiques menacées** et une multitude d'**écosystèmes extrêmement fragile soumis à des pressions**.

Tout d'abord, la **pollution de l'air** due aux rejets industriels et au trafic routier, ainsi que la **pollution de l'eau et des sols** par les pesticides et les produits chimiques agricoles, dégradent fortement les écosystèmes locaux particulièrement fragiles. De plus, les **déchets plastiques**, particulièrement liée au tourisme de masse, asphyxient la vie marine et les écosystèmes côtiers. Il existe aussi une forte **pollution lumineuse et sonore**, notamment à proximité des espaces urbanisés, dont les effets sont largement sous-estimés et qui perturbent la faune nocturne et les cycles biologiques des animaux. D'autre part, les **infrastructures hydrauliques et de transport, l'artificialisation des sols qui a doublé entre 1982 et 2018** notamment du fait de l'étalement urbain, et la **destruction des haies** dans les espaces agricoles, fragmentent toujours plus les habitats naturels et représentent de réels **points noirs affectant la continuité biologique**.



Par ailleurs, les effets du réchauffement climatique amplifient les phénomènes climatiques extrêmes : les **sécheresses**, notamment celle de 2022, assoiffent la faune et la flore, et exacerbent le risque **d'incendie**, et les **inondations** se font également de plus en plus fréquentes.

Enfin, il faut également prendre en compte l'**apparition d'espèces exotiques envahissantes**, (ambrosie à feuille d'armoise, Baccharis, frelon asiatique, etc.) qui bouleversent les écosystèmes locaux et sont une conséquence directe du **transport mondialisé de marchandises et du changement du climat**.

Les actions proposées dans la présente feuille de route « biodiversité » sont identiques à celles, équivalentes, proposées par la **stratégie régionale pour la biodiversité**. Elles sont par ailleurs compatibles avec la **stratégie nationale pour la biodiversité** et la stratégie nationale pour les aires protégées.



POINTS FORTS

- **Richesse exceptionnelle** : la région abrite 80% des espèces végétales et 60% des espèces animales du territoire métropolitain. On y trouve une grande variété d'écosystèmes (littoral, massifs montagneux, plaines, gorges, zones humides...) et de nombreux parcs naturels régionaux et nationaux qui couvrent environ 50% du territoire
- **Engagement de nombreux acteurs** : de nombreux acteurs locaux, associatifs notamment, mais aussi nationaux et internationaux sont engagés sur cette thématique
- **Pôle d'études et de recherche** : plusieurs pôles d'études de la biodiversité se trouvent sur le territoire régional : une unité avifaune migratrice, une unité petite faune sédentaire, et la direction des grands prédateurs terrestres

OPPORTUNITES



- **Eco Tourisme** : la région dispose d'atouts réels qui lui permettent de développer un secteur de tourisme durable, notamment en s'appuyant sur ses parcs régionaux
- **Renforcement des politiques de conservation** : le renforcement de la Trame Verte et Bleue peut améliorer la connectivité entre les habitats fragmentés et donc la résilience des écosystèmes
- **Projets de restauration écologique** : de nombreux projets de restauration des zones dégradées, comme la réhabilitation des milieux humides ou des forêts dévastées par les incendies sont en cours. Les compensations accentuent les projets de restauration
- **Transitions agricoles durable** : la région est pionnière en agriculture biologique, plus respectueuse de la faune et de la flore sauvages



POINTS FAIBLES

- **Fragilité des écosystèmes locaux** : les écosystèmes régionaux, riches mais vulnérables, ont une capacité de régénération limitée face à des menaces multiples telles que l'urbanisation, la pollution et des événements climatiques de plus en plus récurrents
- **Pression démographique** : la croissance démographique doublée d'une densité de population élevée (région touristique et en réindustrialisation), notamment sur le littoral, amplifient la pression sur les ressources naturelles, l'artificialisation des sols, et accélèrent la fragmentation des habitats naturels
- **Manque de sensibilisation à l'environnement** : les enjeux environnementaux ne sont pas toujours perçus comme prioritaires

MENACES



- **Pollution et dégradation des habitats** : de multiples types de pollutions, qu'elles soient physiques, comme le plastique, ou chimiques (eaux, air, sols) ou autre (lumineuse, sonore) perturbent les écosystèmes en profondeur et sur le long terme
- **Réduction de l'habitat naturel** : l'artificialisation des sols, la destruction des haies, le cloisonnement des habitats par les infrastructures de transports, réduisent toujours plus les surfaces habitées par des espèces sauvages
- **Réchauffement climatique** : le réchauffement climatique accentue les sécheresses, les inondations, favorise l'apparition de feux de forêts et fait monter le niveau de la mer
- **Menace biologique** : la prolifération d'espèces invasives et exotiques, qu'elles soient animales ou végétales, menace les équilibres écologiques fragiles de la région

Couverture de la feuille de route

La feuille de route couvre les items suivants :

- **Intégrer la question de la préservation de la biodiversité à toutes les politiques publiques**, notamment en matière d'agriculture, de gestion forestière, de réindustrialisation, des ressources en eau, des écosystèmes marins, de l'aménagement du territoire
- **Renforcer les mesures de protection des espaces naturels sensibles** en développant davantage d'aires de compensation et de réserves protégées, et assurer leur gestion durable
- **Promouvoir les pratiques durables en termes d'agriculture, d'industrie et de tourisme**, pour diminuer les rejets dans l'environnement (gaz à effet de serre, plastiques, intrants chimiques...)
- **Sensibiliser et éduquer les citoyens, les entreprises et les acteurs locaux** sur l'importance de la biodiversité et des écosystèmes, notamment à travers des campagnes d'information et des initiatives participatives
- **Soutenir la recherche et l'innovation en matière de conservation de la biodiversité** : recherche scientifique sur les écosystèmes, et développement de technologies de gestion durable de l'environnement.

Repères

Sur le plan international :

- Convention sur la diversité biologique
- Objectifs d'Aichi pour la biodiversité
- Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming à Montréal

Sur le plan européen :

- Réseau Natura 2000
- Règlement 2024 sur la restauration de la nature
- Stratégie européenne pour la Biodiversité 2030
- Directive Oiseaux
- Directive Habitat
- Directive Cadre sur l'eau
- Pacte vert pour l'Europe

Sur le plan national :

- Charte de l'environnement, intégrée à la Constitution
- Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages
- Stratégie nationale pour la biodiversité
- Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP)
- Chartes de Parcs nationaux
- Plan national milieux humides
- Sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation
- Stratégie Nationale pour la forêt et le bois
- Code de l'environnement
- Loi Montagne
- Atlas de Paysages
- Trame verte et bleue

Sur le plan régional :

- Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB)
- Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET, notamment objectifs 15, 16, 17 et 50)
- Réseau régional des espaces naturels protégés
- Programme d'actions de l'agence régionale pour la biodiversité et l'environnement
- Programmes d'actions des Conservatoires de Provence Alpes Côte d'Azur (conservatoires botaniques, conservatoire d'espaces naturels)
- Réserves biologiques dirigées (RBD)
- Réserves biologiques intégrées (RBI)
- Zones de protection (ZP) dont les zones de protections fortes (ZPF)

Point d'arrivée

	ENJEU ECOSYSTEMES ET BIODIVERSITE
OBJECTIFS DE LA FEUILLE DE ROUTE THEMATIQUE	
OBJECTIFS ACTION STRUCTURANTE N°1	Finalisation et mise en œuvre d'une stratégie régionale d'acquisition des connaissances
OBJECTIFS ACTION STRUCTURANTE N°2	10% du territoire couvert par une zone de protection forte à l'horizon 2030
OBJECTIFS ACTION STRUCTURANTE N°3	50% du territoire régional couvert par une stratégie de mobilisation des publics à 2030
OBJECTIFS ACTION STRUCTURANTE N°4	Les objectifs de la SRB intégrés dans le SRADDET, le SRDEII, le SRDT et le SDAGE
OBJECTIFS ACTION STRUCTURANTE N°5	Un projet financé par un fonds européen pour la mise en œuvre de la SRB sur au moins 5 ans.

Indicateurs de pilotage

- Indice Région Vivante
- Nombre de SCOT et de PLU(i) intégrant une trame verte et bleue fonctionnelle
- Surfaces protégées marines et terrestres, y compris sous protection forte
- Part de la superficie du territoire régional en protection forte (en %)

Liste des actions de la feuille de route (1/5)

Action structurante 1 : Renforcer les connaissances scientifiques sur la biodiversité et combler les lacunes sur les milieux, les espèces et les pressions

- **Pérenniser** les outils et les dispositifs existants pour l'acquisition, l'accès, le partage et l'appropriation des connaissances (observatoire régional de la biodiversité, système d'information régional de la nature et des paysages, SILENE, programmes en cours d'acquisition des connaissances naturalistes) afin de permettre la production d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation des politiques menées, ainsi que la mise à jour de l'indice « région vivante » (IRV) et la publication « Etat de la nature » (Observatoire régional de la biodiversité)
- **Définir** des plans d'actions régionaux en faveur de l'amélioration des connaissances naturalistes
 - Finaliser l'élaboration de la stratégie régionale d'acquisition des connaissances pour différentes espèces et milieux identifiés comme prioritaires afin de combler ou mettre à jour les connaissances
 - Poursuivre la « pression » d'inventaire sur tout le territoire régional (mise à jour des listes rouges régionales d'espèces de plus de 10 ans et les nouvelles LRR, la mise à jour des ZNIEFF mais également les actions d'acquisition de connaissances sur les lacunes identifiées en termes d'espèces ou de milieux)
- **Renforcer et démultiplier** le dispositif « Atlas de la biodiversité » porté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et animé en région par l'Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement (ARBE).
- **Évaluer et cartographier** les ressources naturelles des territoires et les services rendus par les milieux (humides, forestiers, montagnards, marins et littoraux)
- **Développer** une méthodologie d'évaluation des services écosystémiques reproductible à l'échelle de tous les territoires.

(suite action 1)

Expérimenter et financer à l'échelle intercommunale et/ou communale la méthodologie développée sur quatre territoires d'expérimentation

- **Créer** un observatoire des sols pour centraliser les données relatives à l'évolution de la santé et de la qualité des sols
- **Adopter** avec l'ensemble des acteurs concernés un protocole homogène sur l'évolution des sols couvrant les différents types de paysages de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- **Réaliser** une étude globale systémique sur les sols de la région et leurs fonctionnalités. Créer des indicateurs de suivi
- **Identifier et hiérarchiser** les « points noirs » (au sens de la SNB) et les habitats dégradés
- La Région doit, avec les pilotes les partenaires du territoire, **identifier** les points noirs prioritaires selon une méthodologie nationale (CEREMA), réaliser une standardisation et classification de ces points noirs et évaluer le coût de leur résorption

Action structurante 2 : Renforcer la protection et la restauration des milieux et des espèces

- **Mettre en œuvre** la stratégie des aires protégées et atteindre 10% du territoire régional terrestre en protection forte.
- **Soutenir** la mise en œuvre des plans nationaux et régionaux existants (près de 25 en région) ainsi que les réseaux de conservation tel que les réseaux Flore Sentinelle et RESEDA Flore pour la mise en œuvre des diverses stratégies de conservation et plan d'actions.
- **Préserver** et restaurer les habitats naturels prioritaires de l'interface terre-mer : zones humides, lagunes, milieux dunaires, garrigues littorales, herbiers de posidonie et fonds côtiers dégradés (en lien avec la feuille de route « Mer »)
- **Mettre en œuvre** la stratégie régionale espèces exotiques envahissantes :

Liste des actions de la feuille de route (2/5)

(suite action 2)

- Partir des plans de lutte existants et les décliner pour les EEE présentes sur le territoire (les identifier en amont) et créer un guide régional avec ces éléments.
- Sensibiliser les élus et collectivités en priorité (les gestionnaires dans un second temps) avec des supports adaptés et des formations orientées pour avoir un impact sur la planification. Accompagner l'appropriation de ce guide par les acteurs.
- Disposer de relais de l'information (notamment dans les collectivités) pour diffuser les guides
- **Mettre à jour** l'identification des trames vertes et bleues régionales et identifier les nouvelles trames écologiques, brunes (sols), noires (nocturnes), blanches (bruits), de vieux bois et aériennes, stratégiques dans les capacités de déplacement des espèces pour s'adapter au changement climatique
- **Élaborer et mettre en œuvre** les plans régionaux et nationaux d'action en faveur des espèces menacées à partir des informations disponibles suite à l'acquisition de nouvelles données, et établir une liste d'espèces nécessitant un plan régional voire national d'action et engager les travaux d'élaboration des plans correspondants avec l'ensemble des partenaires compétents
- **Renforcer** les moyens de surveillance et de contrôle et l'information de la police et de la justice
- **Créer** un réseau de gardes pour tous les types de gestionnaires (GEN) qui comprend les différentes polices : gardes champêtres, police municipale, gendarmerie, OFB, ONF mais aussi agents de terrain des espaces naturels protégés/gérés, agents commissionnés et assermentés afin de permettre de partager les expériences de mutualiser les solutions relatives à la prévention et/ou l'application de la réglementation
- **Structurer** un réseau régional "Une seule santé" et définir sa gouvernance, son animation, ses moyens et ses objectifs

(suite action 2)

- **Développer** les démarches « Atlas de la biodiversité communale » dans les communes, les intercommunalités et autres regroupements de collectivités (parcs naturels...)
- **Poursuivre** les SNC (sites naturels de compensation) et les faire évoluer en SNCRR (site naturels de compensation, de restauration et de renaturation)
- **Lancer** le SNCRR Fos-Berre
- **Poursuivre** les zones de protection dont Zones de Protection Forte (ZPF)
- **Lancer** le PNA mares temporaires du Var
- **Développer** le mécénat en faveur de la biodiversité

Action structurante 3 : Mobiliser et former les publics pour un plus fort engagement en faveur de la préservation de la biodiversité

- **Animer** un groupe régional de mobilisation des acteurs de la transition écologique :
 - Pérenniser le réseau d'acteurs GRMAT et animer les groupes de travail multi acteurs thématiques.
 - Renforcer les outils support du réseau (structurer un espace ressources (outils, méthodes...)) organiser des retours d'expérience ; élaborer un panorama des publics cibles, des outils, des méthodes, des formats des programmes d'actions et des supports ;
 - Accompagner la montée en compétences : mutualiser les savoir-faire et les outils pédagogiques.
- **Élaborer** des stratégies de mobilisation des acteurs-clés par territoire pour une meilleure prise en compte de la nature :
 - Coconstruire avec les parties prenantes du territoire concerné une stratégie de mobilisation des acteurs en s'appuyant sur les enjeux et objectifs du territoire régional.
 - Identifier les publics cibles prioritaires et les objectifs opérationnels.
 - Travailler les outils et les messages de communication spécifiques à chaque cible.
 - Mettre en œuvre la stratégie d'engagement avec la collectivité (commune, intercommunalité...) et la positionner dans un rôle d'ambassadrice auprès de ses pairs.

Liste des actions de la feuille de route (3/5)

(suite action 3)

- Organiser des rencontres dédiées-visite de sites pilotes
- **Intégrer** des modules biodiversité dans les processus de formation initiale et continue des élus et des professionnels publics et privés de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'économie, de l'insertion par l'activité économique, du tourisme, du sport, des loisirs et de la santé
- **Développer** les dispositifs pédagogiques à destination des scolaires et créer une continuité pédagogique de la primaire aux formations professionnelles et universitaires
- Former le corps enseignant
- Identifier et diffuser des dispositifs existants en matière de biodiversité à destination du corps enseignants et des élèves.
- Faire valoriser par le rectorat le rôle de l'enseignant référent biodiversité
- Coconstruire des contenus pédagogiques en lien avec les professionnels de l'EEDD (Education à l'Environnement) pour la montée en compétences du corps enseignant et/ou la réalisation de projets pédagogique.
- Développer les Aires Educatives en région tous niveaux confondus

Action structurante 4 : Renforcer la gouvernance de la biodiversité et mettre en cohérence les politiques publiques

- **Renforcer** la gouvernance de la biodiversité :
 - Définir et mettre en œuvre l'animation et le pilotage de la SRB
 - Renforcer les instances de gouvernance de la biodiversité, notamment le Comité régional pour la biodiversité
 - Elaborer un dispositif de suivi et d'évaluation performants de la SRB
- **Mettre en cohérence** les politiques publiques au regard de la biodiversité et assurer la bonne prise en compte des actions de la SRB dans les feuilles de route thématiques de la planification écologique correspondantes

(suite action 4)

- **Intégrer** les enjeux, objectifs et actions de la SRB pertinents dans les stratégies régionales correspondantes : SRADDET, SRDEII, SRDT, SDAGE notamment

Action structurante 5 : Assurer les financements diversifiés et durables en faveur de la préservation de la biodiversité

- **Mobiliser** les financements européens :
 - Élaborer un projet LIFE (ou autre Fonds pertinent) pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la biodiversité de Provence-Alpes-Côte d'Azur.
 - Animer et accompagner sur le territoire régional l'émergence de projets dans le cadre des différents fonds européens (FEDER, FEADER, INTERREG, LIFE...).
- **Diversifier** les sources de financements :
 - Mettre à disposition et/ou financer l'ingénierie pour accompagner la mise en place et la structuration de projets portés par des organisations et intégrant les enjeux de biodiversité
 - Valoriser le label bas-carbone
 - Mener une réflexion sur l'instauration de paiements pour services environnementaux (PSE) ;
 - Développer des animations particulières avec des Fondations pour enrichir les sources de financements vers la nature
- **Mettre en cohérence** les financements et la préservation de la biodiversité :
 - Renforcer l'éco-conditionnalité dans les critères des organismes financeurs (publics et privés) autour des services écosystémiques et des impacts sur la biodiversité

Liste des actions de la feuille de route (4/5)

Autres actions transversales, validées dans la SRB

Pour la biodiversité pour la forêt

- **Développer et soutenir** les programmes d'acquisition des connaissances sur la biodiversité forestière et sur les impacts de la DFCI sur cette biodiversité
- **Concilier** les travaux DFCI et la prise en compte de la biodiversité
- **Pérenniser et déployer** les expérimentations d'adaptation au changement climatique en forêt en mobilisant les solutions fondées sur la nature

Pour la biodiversité pour la mer

- **Préserver et restaurer** les habitats naturels prioritaires de l'interface terre-mer : les zones humides, lagunes, milieux dunaires, garrigues littorales, herbiers de posidonies et fonds côtiers dégradés

Pour la biodiversité pour l'eau et les milieux aquatiques

- **Étudier** l'impact de la restitution de l'économie d'eau sur les milieux
- **Transcrire** dans les documents de planification urbaine un zonage adapté à la préservation des trames bleues, turquoises et des espaces de bon fonctionnement
- **Faire respecter** les débits minimums biologiques (DMB), qui sont supérieurs aux débits réservés
- **Restaurer et déployer** les trames bleues et turquoises ainsi que les espaces de bon fonctionnement
- **Organiser** des retours d'expérience des acteurs sur des projets de conservation et de mise en valeur de la biodiversité

Pour la biodiversité pour l'agriculture

- **Accompagner** les agriculteurs dans le développement de pratiques agroécologiques vertueuses en matière de biodiversité et adaptées au climat régional pour sortir de la dépendance aux engrais chimiques
- **Soutenir, renforcer et entretenir** les infrastructures agroécologiques sur le long terme et planter des plantes nectarifères et pollinifères dans l'ensemble des infrastructures agroécologiques

Pour la biodiversité pour l'alimentation

- **Apporter** des solutions techniques et innovantes pour réduire les impacts de la pêche professionnelle sur les espèces et écosystèmes marins
- **Renforcer** la prise en compte de la biodiversité dans les projets alimentaires territoriaux (PAT) et étendre la couverture régionale des PAT

Pour la biodiversité pour la production de biens et de services

- **Dresser** des catalogues d'actions (exemples concrets) en fonction des catégories d'entreprises et de filières afin de structurer et faciliter le partage de bonnes pratiques
- **Utiliser** le réseau PRECI (plateforme régionale de l'économie circulaire) pour mettre en lien les entreprises engagées, les acteurs de l'accompagnement et les acteurs institutionnels

Pour la biodiversité pour la production d'énergie

- **Accompagner** les collectivités dans l'identification des zones d'exclusion pour la production d'énergies renouvelables (loi APER-Accélération pour les énergies renouvelables) et les inclure dans les documents d'urbanisme.
- **Renforcer** l'acquisition des connaissances sur l'impact de la production d'énergie sur la biodiversité et les valoriser au travers d'un outil de capitalisation et d'animation. Connaître et développer les projets alliant biodiversité et EnR (notamment photovoltaïque en surface artificialisée en zone urbaine, toitures, parkings).

Liste des actions de la feuille de route (5/5)

Pour la biodiversité pour l'urbanisme et l'aménagement

- **Veiller et assurer** la bonne mise en œuvre de l'objectif 47 du SRADDET, et notamment préserver le foncier naturel, agricole et forestier dans une démarche de qualité
- **Mettre à jour** l'identification des trames vertes et bleues régionales et identifier les nouvelles trames écologiques, brunes (sols), noires (nocturnes), blanches (bruits), de vieux bois et aériennes, stratégiques dans les capacités de déplacement des espèces pour s'adapter au changement climatique
- **Développer et renforcer** la nature en ville, notamment en mobilisant l'ensemble des acteurs
- **Déployer** un club « aménagement et biodiversité » sur le modèle du "club des infrastructures et biodiversité"

Pour la biodiversité pour le transport

- **Mobiliser** les solutions fondées sur la nature pour adapter les infrastructures linéaires aux risques naturels liés au changement climatique et systématiser la transparence écologique des infrastructures existantes
- **Identifier** des zones où toute nouvelle fragmentation doit être évitée, en s'appuyant sur les résultats des études d'identification des trames écologiques
- **Intégrer** les enjeux d'entretien dans la gestion des infrastructures et prendre en compte la biodiversité en assurant notamment une gestion différenciée.
- **Réaliser** une étude sur l'impact du bruit sur les espèces (sur terre et en mer) pour identifier une trame blanche régionale.
- **Mobiliser** les SFN pour adapter les infrastructures linéaires de transport au changement climatique et gérer les risques naturels.

Pour la biodiversité pour le tourisme et l'événementiel

- **Réaliser** des études d'impact de la fréquentation sur la biodiversité et créer un outil pour mesurer la capacité de charge des milieux. Améliorer le transfert d'informations de données de biodiversité aux plateformes de sports, de loisirs et culturelles pour permettre une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité.
- **Rationaliser** la fréquentation des espaces naturels dans l'espace et dans le temps en s'appuyant sur les études de capacité de charge des milieux.
- **Aider et accompagner** fortement les changements de modèles des manifestations de loisir, culturelles et sportives pour parvenir ainsi à des événements 100% écoresponsables
- **Structurer** une offre de découverte de la nature régionale qui prenne en compte les problématiques de surfréquentation
- **Travailler** avec les professionnels du tourisme pour mettre en place une communication valorisant la nature régionale tout en renforçant sa préservation et en prenant en compte la multifonctionnalité des espaces naturels.

Action structurante n°1

Renforcer les connaissances scientifiques sur la biodiversité et combler les lacunes sur les milieux, les espèces et les pressions

Les actions concrètes détaillées

- Evaluer et cartographier les ressources naturelles des territoires et les services rendus par les milieux (humides, forestiers, montagnards, marins et littoraux)
- Développer une méthodologie d'évaluation des services écosystémiques reproductible à l'échelle de tous les territoires. Expérimenter et financer à l'échelle intercommunale et/ou communale la méthodologie développée sur quatre territoires d'expérimentation
- Créer un observatoire des sols pour centraliser les données relatives à l'évolution de la santé et de la qualité des sols
- Adopter avec l'ensemble des acteurs concernés un protocole homogène sur l'évolution des sols couvrant les différents types de paysages de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Réaliser une étude globale systémique sur les sols de la région et leurs fonctionnalités. Créer des indicateurs de suivi
- Identifier et hiérarchiser les « points noirs » (au sens de la SNB) et les habitats dégradés
- La Région doit, avec les pilotes les partenaires du territoire, identifier les points noirs prioritaires selon une méthodologie nationale (CEREMA), réaliser une standardisation et classification de ces points noirs et évaluer le coût de leur résorption
- Pérenniser les outils et les dispositifs existants pour l'acquisition, l'accès, le partage et l'appropriation des connaissances (observatoire régional de la biodiversité, système d'information régional de la nature et des paysages, SILENE, programmes en cours d'acquisition des connaissances naturalistes) afin de permettre la production d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation des politiques menées, ainsi que la mise à jour de l'indice « région vivante » (IRV) et la publication « Etat de la nature » (Observatoire régional de la biodiversité)



- Définir des plans d'actions régionaux en faveur de l'amélioration des connaissances naturalistes
- Finaliser l'élaboration de la stratégie régionale d'acquisition des connaissances pour différentes espèces et milieux identifiés comme prioritaires afin de combler ou mettre à jour les connaissances
- Poursuivre la « pression » d'inventaire sur tout le territoire régional en soutenant notamment toutes les actions de mise à jour des listes rouges régionales d'espèces de plus de 10 ans et les nouvelles LRR, la mise à jour des ZNIEFF mais également les actions d'acquisition de connaissances sur les lacunes identifiées en termes d'espèces ou de milieux
- Renforcer et démultiplier le dispositif « Atlas de la biodiversité » porté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et animé en région par l'Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement (ARBE)

Le coût de l'action structurante €

- Globalement estimé à **3M€ par an** pour assurer un minimum de mise à jour des données existantes et le fonctionnement des bases de données et des observatoires déjà en place
- **1 M€** supplémentaire pour acquérir de nouvelles connaissances sur des espèces et des milieux peu ou pas suffisamment connus

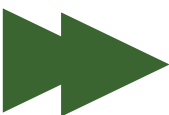
Les parties prenantes à la réalisation de l'action structurante

LES ACTEURS LEADERS

- Région
- Etat (DREAL)
- ARBE
- Agence de l'Eau
- OFB (Office français de la biodiversité)

LES ACTEURS CONTRIBUTEURS

- Conservatoires botaniques
- Conservatoire espaces naturels
- LPO (Ligue protection des oiseaux), GCP (groupe chiroptères de Provence), associations naturalistes
- Collectivités (Départements, EPCI, Communes, PNR...)
- Gestionnaires d'espaces naturels (parcs naturels régionaux, nationaux...)
- Opérateurs Natura 2000
- Cerema



Les freins à surmonter et les ressources à mobiliser

LES FREINS

- Financements non pérennes (notamment ingénierie et ETP)
- Non homogénéisation des protocoles
- Risque de perte de compétence des naturalistes

LES RESSOURCES

- Ingénierie naturaliste compétente sur l'ensemble des espèces et milieux ciblés
- Moyens techniques régulièrement mis à jour (plateformes, logiciels bases de données, etc.)
- Moyens financiers suffisants (cf. infra)

Action structurante n°2

Renforcer la protection et la restauration des milieux et des espèces

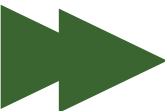
Les actions concrètes détaillées

- Mettre en œuvre la stratégie des aires protégées et atteindre 10% du territoire régional terrestre en protection forte
- Élaborer et mettre en œuvre les plans régionaux et nationaux d'action en faveur des espèces menacées à partir des informations disponibles suite à l'acquisition de nouvelles données, et établir une liste d'espèces nécessitant un plan régional voire national d'action et engager les travaux d'élaboration des plans correspondants avec l'ensemble des partenaires compétents
- Renforcer les moyens de surveillance et de contrôle et l'information de la police et de la justice.
- Créer un réseau de gardes pour tous les types de gestionnaires (GEN) qui comprend les différentes polices : gardes champêtres, police municipale, gendarmerie, OFB, ONF mais aussi agents de terrain des espaces naturels protégés/gérés, agents commissionnés et assermentés afin de permettre de partager les expériences de mutualiser les solutions relatives à la prévention et/ou l'application de la réglementation
- Structurer un réseau régional "Une seule santé". Et définir sa gouvernance, son animation, ses moyens et ses objectifs
- Développer les démarches « Atlas de la biodiversité communale » dans les communes, les intercommunalités et autres regroupements de collectivités (parcs naturels...)
- Poursuivre les SNC (sites naturels de compensation) et les faire évoluer en SNCRR (sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation)
- Lancer le SNCRR Fos-Berre
- Poursuivre les zones de protection dont Zones de Protection Forte (ZPF)
- Lancer le Plan National d'Action (PNA) mares temporaires du Var
- Développer le mécénat en faveur de la biodiversité



2025

- Soutenir la mise en œuvre des plans nationaux et régionaux existants (près de 25 en région) ainsi que les réseaux de conservation tel que les réseaux Flore Sentinelle et RESEDA Flore pour la mise en œuvre des diverses stratégies de conservation et plan d'actions.
- Préserver et restaurer les habitats naturels prioritaires de l'interface terre-mer : zones humides, lagunes, milieux dunaires, garrigues littorales, herbiers de posidonie et fonds côtiers dégradés (en lien avec la feuille de route « Mer »)
- Mettre en œuvre la stratégie régionale espèces exotiques envahissante :
 - Partir des plans de lutte existants et les décliner pour les EEE présentes sur le territoire (les identifier en amont) et créer un guide régional avec ces éléments.
 - Sensibiliser les élus et collectivités en priorité (les gestionnaires dans un second temps) avec des supports adaptés et des formations orientées pour avoir un impact sur la planification. Accompagner l'appropriation de ce guide par les acteurs.
 - Disposer de relais de l'information (notamment dans les collectivités) pour diffuser les guides.
- Mettre à jour l'identification des trames vertes et bleues régionales et identifier les nouvelles trames écologiques, brunes (sols), noires (nocturnes), blanches (bruits), de vieux bois et aériennes, stratégiques dans les capacités de déplacement des espèces pour s'adapter au changement climatique



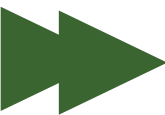
Les parties prenantes à la réalisation de l'action structurante

LES ACTEURS LEADERS

- Région
- Etat (DREAL)
- ARBE

LES ACTEURS CONTRIBUTEURS

- Conservatoires botaniques
- Conservatoire espaces naturels
- LPO, GCP, associations naturalistes
- Collectivités (Départements, EPCI, Communes, Parcs naturels régionaux...)
- Gestionnaires d'espaces naturels (parcs naturels régionaux, nationaux...)



Les freins à surmonter et les ressources à mobiliser

LES FREINS

- Acceptation de nouvelles aires protégées sur les territoires
- Financements suffisant pour la gestion de l'ensemble des aires protégées

LES RESSOURCES

- Ingénierie compétente (protection des espaces et des espèces)
- Financements pérennes

Action structurante n°3

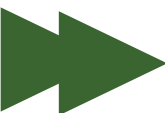
Mobiliser et former les publics pour un plus fort engagement en faveur de la préservation de la biodiversité

Les actions concrètes détaillées

- Animer un groupe régional de mobilisation des acteurs de la transition écologique :
 - Pérenniser le réseau d'acteurs GRMAT et animer les groupes de travail multi acteurs thématiques
 - Renforcer les outils support du réseau (structurer un espace ressources (outils, méthodes...)) organiser des retours d'expérience ; élaborer un panorama des publics cibles, des outils, des méthodes, des formats des programmes d'actions et des supports
 - Accompagner la montée en compétences : mutualiser les savoir-faire et les outils pédagogiques
- Élaborer des stratégies de mobilisation des acteurs-clés par territoire pour une meilleure prise en compte de la nature :
 - Coconstruire avec les parties prenantes du territoire concerné une stratégie de mobilisation des acteurs en s'appuyant sur les enjeux et objectifs du territoire régional
 - Identifier les publics cibles prioritaires et les objectifs opérationnels
 - Travailler les outils et les messages de communication spécifiques à chaque cible
 - Mettre en œuvre la stratégie d'engagement avec la collectivité (commune, intercommunalité...) et la positionner dans un rôle d'ambassadrice auprès de ses pairs.
 - Organiser des rencontres dédiées-visite de sites pilotes
- Intégrer des modules biodiversité dans les processus de formation initiale et continue des élus et des professionnels publics et privés de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'économie, de l'insertion par l'activité économique, du tourisme, du sport, des loisirs et de la santé
- Développer les dispositifs pédagogiques à destination des scolaires et créer une continuité pédagogique de la primaire aux formations professionnelles et universitaires.
 - Former le corps enseignant



- Identifier et diffuser des dispositifs existants en matière de biodiversité à destination du corps enseignants et des élèves
- Faire valoriser par le rectorat le rôle de l'enseignant référent biodiversité
- Coconstruire des contenus pédagogiques en lien avec les professionnels de l'EEDD (Education à l'Environnement) pour la montée en compétences du corps enseignant et/ou la réalisation de projets pédagogique
- Développer les Aires Educatives en région tous niveaux confondus



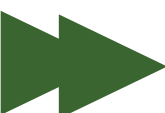
Les parties prenantes à la réalisation de l'action structurante

LES ACTEURS LEADERS

- Région
- ARBE
- Etat (DREAL)
- Rectorats

LES ACTEURS CONTRIBUTEURS

- Associations (CPIE, FNE, GRAINE, Volubilis, Educ'Alp, MRE, LPO, CEN...)
- Gestionnaires d'espaces naturels (parcs naturels régionaux, nationaux...)
- Conservatoires botaniques...



Les freins à surmonter et les ressources à mobiliser

LES FREINS

- Résistance au changement de représentations et de comportements
- Financements non pérennes

LES RESSOURCES

- Ingénierie compétente
- Financements
- Outils de mise en réseau et de partage des expériences

Action structurante n°4

Renforcer la gouvernance de la biodiversité et mettre en cohérence les politiques publiques

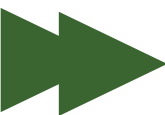
Les actions concrètes détaillées



- Intégrer les enjeux, objectifs et actions de la Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB) pertinents dans les stratégies régionales correspondantes : SRADDET, SRDEII, SRDT, SDAGE notamment
- Renforcer la gouvernance de la biodiversité :
 - Définir et mettre en œuvre l'animation et le pilotage de la SRB
 - Renforcer les instances de gouvernance de la biodiversité, notamment le Comité régional pour la biodiversité
 - Elaborer un dispositif de suivi et d'évaluation performants de la SRB
- Mettre en cohérence les politiques publiques au regard de la biodiversité et assurer la bonne prise en compte des actions de la SRB dans les feuilles de route thématiques de la planification écologique correspondantes

Le coût de l'action structurante €

- A expertiser plus précisément la première année de mise en œuvre de la planification écologique :
 - **150.000 € par an** pour assurer la gouvernance de la biodiversité (animation ARBE, CRB, SRB)



Les parties prenantes à la réalisation de l'action structurante

LES ACTEURS LEADERS

- Région
- Etat (DREAL)
- ARBE

LES ACTEURS CONTRIBUTEURS

- Agence de l'eau RMC
- ADEME
- OFB
- Collectivités
- Etat (DREETS, DRAAF)
- Gestionnaires d'espaces naturels (parcs naturels régionaux, nationaux...)

Action structurante n°5

Assurer les financements diversifiés et durables en faveur de la préservation de la biodiversité

Les actions concrètes détaillées

- Mobiliser les financements européens :
 - Élaborer un projet LIFE (ou autre Fonds pertinent) pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la biodiversité de Provence-Alpes-Côte d'Azur.
 - Animer et accompagner sur le territoire régional l'émergence de projets dans le cadre des différents fonds européens (FEDER, FEADER, INTERREG, LIFE...)
- Diversifier les sources de financements :
 - Mettre à disposition et/ou financer l'ingénierie pour accompagner la mise en place et la structuration de projets portés par des organisations et intégrant les enjeux de biodiversité
 - Valoriser le label bas-carbone
 - Mener une réflexion sur l'instauration de paiements pour services environnementaux (PSE)
 - Développer des animations particulières avec des Fondations pour enrichir les sources de financements vers la nature
- Mettre en cohérence les financements et la préservation de la biodiversité :
 - Renforcer l'éco-conditionnalité dans les critères des organismes financeurs (publics et privés) autour des services écosystémiques et des impacts sur la biodiversité



Le coût de l'action structurante €

- A expertiser plus précisément la première année de mise en œuvre de la planification écologique :
 - **150.000€ par an** pour assurer l'animation sur les financements relatifs à la biodiversité

Les parties prenantes à la réalisation de l'action structurante

LES ACTEURS LEADERS

- Région
- ARBE
- OFB

LES ACTEURS CONTRIBUTEURS

- Agence de l'eau RMC
- Etat (DREAL)
- ADEME
- Entreprises
- Fondations
- Gestionnaires d'espaces naturels (parcs naturels régionaux, nationaux...)
- Fonds européens